

Commune de MAILLY-RAINEVAL

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 17 avril 2018

Convocation : le 30 mars 2018

Affichage : le 24 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

Présents : Mesdames Carole CHARLES, Linda HOREMANS, Véronique MESUREUR, Isabelle MOURIER et Messieurs Gilles BRULE, Philippe GOBLET, Christophe TAHON, Francis MOURIER.

Absente excusée : Madame Tatiana VIALLANEIX (Pouvoir donné à Mme Véronique MESUREUR) et Monsieur Thomas LEROUX.

Absent : M. Kossigan N'BOUKE.

Secrétaires de la séance : Madame Isabelle MOURIER.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 10 avril 2018 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents.

Délibération 12.2018 : Approbation des Taux d'Imposition Taxes Directes Locales pour 2018.

Monsieur le Maire présente le tableau des taux d'imposition actuellement en vigueur sur la commune et demande à l'assemblée de délibérer à ce sujet.

Taxes	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	7.94 %	7.94 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2.75 %	2.75 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7.41 %	7.41 %
C F E	9.79 %	9.79 %
Produit Fiscal Attendu	26 592€	28 330€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **acceptent à l'unanimité des présents** de maintenir les taux d'imposition pour 2018.

Délibération 13.2018 : Affectation de résultat Service des Eaux - Exercice 2017.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2017 du Service des eaux. Ils peuvent se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2017
INVESTISSEMENT	8 339.00 €	0.00 €	- 3 985.28 €	4 353.72 €
FONCTIONNEMENT	80 702.62 €	0.00 €	1 541.65 €	82 244.27 €
TOTAL	89 041.62 €	0.00 €	- 2 443.63€	86 597.99 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux affectations de résultats suivantes :

↪ Excédent reporté de fonctionnement (compte 002)	86 597.99 €
↪ Excédent d'investissement à reporter (ligne 001)	4 353.72 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité**, l'affectation pour le budget 2018.

Délibération 14.20178: Approbation du Budget Primitif 2018 Service des Eaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2018. Il peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	106 097.00 €	64 353.00 €
RECETTES	106 097.00 €	64 353.00 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE** :

↪ **d'approuver** le budget primitif 2018 du Service des eaux comme ci-dessus-présenté.

Délibération 15.2018 : Affectation de résultat Commune - Exercice 2017.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2017 de la Commune. Ils peuvent se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTE À RÉALISER	INTEGRATION CCAS	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2017
INVESTISSEMENT	890.18€		-4 121.69 €	- 9 336.00€	25.41€	-12 542.10€
FONCTIONNEMENT	166 207.33 €	4 079.82€	5 516.29€		79.70€	167 723.50€
TOTAL	167 097.51 €	4 079.82 €	1 1394.60 €	-9 336.00€	105.11€	155 181.40€

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux affectations de résultats suivantes :

↪ Affectation (compte 1068)	- 12 542.10 €	
↪ Excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	155 181.40 €	
↪ Solde d'exécution positif à reporter (ligne 001)	- 3 206.10 €	} -12 542.10 €
Reste à réaliser 2018	9 336.00 €	

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité**, l'affectation pour le budget 2018.

Délibération 16.2018 : Approbation du Budget Primitif 2018 Commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2018. Il peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	245 645.00 €	50 568.00 €
RECETTES	245 645.00 €	50 568.00 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des présents** :

↪ **d'approuver** le budget primitif 2018 de la commune comme ci-dessus-présenté.

Questions diverses :

- ↳ **Cadeau de naissance** : Le Maire montre au conseil municipal le faire-part de naissance du fils de Mme Virginie DE FOER, la secrétaire de mairie. Il propose au conseil municipal de faire un cadeau de naissance.
- ↳ **Affaire Descamps** : Les assurances AMP ont envoyé un courrier pour informer la commune que deux experts (l'un pour la commune, l'autre pour la famille DESCAMPS) seront missionnés pour faire une contre-expertise le 27 avril 2018.
- ↳ **Fête du village** : Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal arrête une décision concernant le repas de la fête du village car il a été relancé par un prestataire qui risque de ne plus être disponible le 09 septembre 2018. Il présente le devis de CP Rôtisserie qui propose plat (jambon / porcelet avec pommes de terre), fromage et dessert et service compris pour 150 personnes pour un montant de 1748€ TTC soit environ 11.65€ la part. Monsieur le Maire présente également le devis de M. Thierry RUELE qui propose un plat pour 150 personnes pour un montant d'environ 610€ TTC soit environ 5€ la part mais le service n'est pas compris. Le conseil municipal ne se prononce sur aucun devis car l'un propose le service mais le prix de la part est cher et il n'y a pas de tarif enfants tandis que l'autre ne propose pas le service. Le conseil municipal propose de se renseigner sur d'autres solutions comme une baraque à frites ou mettre à disposition des barbecues sur la place du village.
- ↳ **Réderie** : Suite au souhait de l'Association du village de ne plus s'occuper de l'organisation de la fête du village, Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il veut maintenir la réderie qui avait lieu le même jour. Le conseil municipal accepte de maintenir la réderie dont l'emplacement sera gratuit pour les exposants.
- ↳ **Container** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes Avre Luce Noye doit remplacer le container à verre actuel et de nouveaux vont être installés. Monsieur le Maire va demander pour que le container à verre soit déplacé au centre du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Fait à Mailly-Raineval,
Le 24 avril 2018